

Produits de la criminalité

Nous présumons qu'un projet de loi approprié tenant compte de cette situation serait présenté. Toutefois, tel n'est pas le cas. Le projet de loi C-61 n'englobe pas les institutions financières du Canada dans le système de surveillance. Quand le comité législatif approprié sera saisi de la question, je recommande instamment à mes collègues d'examiner l'expérience américaine où des réseaux de trafiquants de narcotiques ont été anéantis par suite de renseignements obtenus grâce aux rapports fournis par les institutions financières américaines.

Bien que cette initiative puisse imposer de nouvelles charges au personnel des banques et certaines méthodes de comptabilité, je suis persuadé que si une demande de ce genre était adressée à l'Association des banquiers canadiens et aux organismes dont relèvent d'autres institutions financières, ils s'empresseraient de collaborer. Il serait dans l'intérêt bien compris du Canada, surtout des jeunes Canadiens, que nous mettions un terme ou du moins découragions le trafic des drogues illicites qui existe actuellement dans les écoles, collèges, universités et les rues de nos villes.

Si l'on modifiait la loi à cet égard, les néo-démocrates y souscriraient assurément au comité. Je suis persuadé que d'autres partis politiques y souscriraient également, car vouloir enrayer le trafic des drogues illicites dans la rue n'a rien de sectaire et c'est une initiative que tous les parlementaires appuieraient de bon cœur.

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais poser une question dont j'ai déjà saisi le gouvernement au sujet de son programme de réforme des toxicomanes et des changements législatifs à ce sujet. Ne serait-il pas une bonne idée d'inclure dans le cadre de la toxicomanie l'inhalation de vapeurs de la colle que l'on constate dans de nombreuses localités du Canada?

• (1510)

A Winnipeg, pendant une brève période, le conseil municipal municipalité s'était doté d'un règlement régissant la vente des produits dont les jeunes risquaient de faire un usage abusif. On avait interdit la vente libre de ces produits que l'on rangeait désormais derrière le comptoir et l'âge à partir duquel on avait le droit de les acheter a été relevé. Ce règlement municipal a eu des conséquences favorables à Winnipeg en ce sens qu'il a réduit l'abus des produits avec lesquels les jeunes pouvaient s'intoxiquer en les reniflant et, évidemment, compromettre leur santé et leurs aptitudes mentales.

Mon collègue ne trouve-t-il pas étrange lui aussi que le gouvernement, qui voudrait mettre un terme à la toxicomanie, n'en profite pas pour modifier aussi les lois fédérales qui pourraient limiter l'usage abusif de produits qu'utilisent les enfants pour s'intoxiquer, et du coup ruiner leur santé?

Les tribunaux ont statué que l'arrêté municipal de Winnipeg était nul et non avenue comme empiétant sur la compétence fédérale. Est-ce que ce ne serait pas un domaine bien choisi pour que l'État fédéral intervienne maintenant?

M. Riis: Madame la Présidente, mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) vient de faire une bonne suggestion, et ce n'est pas la première fois qu'il la présente. Je me souviens qu'il l'a faite à diverses reprises, tant en public qu'en privé. Il a abordé le sujet en comité et plusieurs fois à la

Chambre des communes, pour essayer d'amener le gouvernement à prendre diverses mesures qui mettraient fin à ce genre d'activité de la part des jeunes, non seulement à Winnipeg mais d'un bout à l'autre du pays.

Je n'ai pas de mal à imaginer quel sentiment de frustration il peut éprouver aujourd'hui en voyant qu'on perd l'occasion encore une fois. Le gouvernement avait l'occasion d'agir: les ministériels auraient pu dans leurs exposés d'intention dire comment le gouvernement entend s'occuper du problème; mais encore une fois, on tourne le dos à une chose qui est très sérieuse. Peut-être aurons-nous l'occasion dans la discussion du projet de loi et plus spécialement au comité législatif de faire voir l'importance qu'il y a à agir rapidement dans ce domaine critique.

Je pense également qu'en examinant un projet de loi comme le C-61, qui recherche les moyens législatifs de réduire la quantité des drogues illicitement vendues, le trafic des drogues et l'abus des drogues, nous ne perdons pas de vue la nécessité de nous attaquer aux raisons qui poussent à l'abus des drogues. Trop souvent, me semble-t-il, nous devenons obnubilés par les rouages législatifs et notre rôle de législateurs; nous tentons d'endiguer la marée, de corriger les symptômes d'un malaise beaucoup plus profond. En tant que parlementaires responsables, nous devons nous demander ce qui pousse nos jeunes à aspirer de la colle, ce qui incite nos jeunes dans les écoles secondaires et, pire encore, dans les écoles primaires, à consommer des stupéfiants et à se prendre au piège pernicieux de la toxicomanie. Qu'y a-t-il donc dans notre société qui pousse les gens vers ce genre d'évasion?

M. Young: Le gouvernement actuel.

M. Riis: Mon collègue le député de Beaches (M. Young) n'a peut-être pas le sens de l'humour mais il laisse entendre que l'explication réside peut-être dans l'inaction du gouvernement à bien des points de vue. Vous vous souvenez, Madame la Présidente, des questions qui ont été soulevées au sujet de l'analphabétisme lorsqu'on a appris dernièrement avec stupéfaction à quel point le taux d'analphabétisme était élevé parmi les adultes au Canada. Dans certaines provinces, il dépassait 40 p. 100 de la population adulte. La population active du pays englobe des dizaines de milliers, je dirais même des centaines de milliers d'analphabètes qui, de ce fait, sont les derniers embauchés et les premiers congédiés. Voilà l'un des problèmes fondamentaux qui débouche sur la toxicomanie. Il s'agit d'un terrain fertile pour les profiteurs et, par conséquent, le commerce illicite des stupéfiants prend de plus en plus d'ampleur. C'est à ce phénomène que nous nous attaquons par cette mesure législative, mais il se situe évidemment bien en aval de la problématique sociale qui en est à l'origine.

J'apprécie la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre. J'imagine bien que les membres du comité législatif qui étudiera ce projet de loi sauront en tenir compte.

M. Skelly: Madame la Présidente, je trouve intéressante également la question soulevée ce matin lorsqu'on a fait remarquer que le gouvernement dépensait volontiers 200 millions de dollars pour combattre le trafic des stupéfiants, mais qu'il refusait de lutter contre le terrible problème de la toxicomanie. Je voudrais donc que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) commente ce refus du gouvernement de s'attaquer au grave problème de l'alcoolisme.